Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_144-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 1er octobre 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers votants : **25**

Présents : Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Jean-Baptiste THOUET, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine TENDRON, Yannick TRITT, Philippe FAISANT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécile PICHOT, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Alain JAMET a donné pouvoir à M. Frédéric ROCHE
M. Frédéric BLANC a donné pouvoir à M. Gilles PELLÉ
Mme Laurie CHARLE a donné pouvoir à Mme Catherine TENDRON
Mme Cécilia PATARD a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Jocelyn RAULOT a donné pourvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :
Joris BOSSÉ, Yoann GUILLONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENDRON est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_144 CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « AU FIL DU JAZZ » 2027

Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, adjointe en charge des Affaires culturelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le festival « Au fil du Jazz », édition 2027, se déroulera du 29 janvier au 21 février 2027, sur les communes de Langeais, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux sur Loire, Gizeux, La Chapelle sur Loire, Mazières de Touraine, Restigné, Saint Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan et en collaboration avec l'école de musique et de danse Musica-Loire de Langeais/Cinq-Mars-la-Pile.

Il convient d'établir une convention avec les différents partenaires pour l'organisation du festival « Au fil du Jazz ».

Cette convention définit le rôle de chaque partenaire dans le cadre de la gestion des spectacles présentés en 2027. Elle définit également les prises en charge et les répartitions financières de chaque structure.

La coordination du festival est confiée aux communes de Langeais, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux sur Loire, Gizeux, La Chapelle sur Loire, Mazières de Touraine, Restigné, Saint Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan pour la partie concerts et avec l'école de musique Musica-Loire de Langeais et Cinq Mars la Pile pour la coordination de la partie pédagogique.

Chaque commune prendra à sa charge les frais artistiques et techniques de son concert.

Les dépenses pour les projets pédagogiques seront assumées par Musica-Loire, les communes verseront le reste à charge.

Il est proposé à l'assemblée municipale de signer la convention passée avec les différents partenaires.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_144-DE

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal de Langeais,
VU le projet de convention établie avec les communes de Langeais, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux sur Loire, Gizeux, La Chapelle sur Loire, Mazières de Touraine, Restigné, Saint Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan et en collaboration avec l'école de musique et de danse Musica-Loire de Langeais/Cinq-Mars-la-Pile,
VU la représentation du concert programmé à Bourgueil le 13 février 2027, à la salle des Fêtes de Bourgueil,
VU le fonctionnement établi dans la convention,
CONSIDERANT la nécessité de signer la convention passée avec les différents partenaires.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre les communes de Langeais, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Continvoir, Coteaux sur Loire, Gizeux, La Chapelle sur Loire, Mazières de Touraine, Restigné, Saint Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan et en collaboration avec l'école de musique et de danse Musica-Loire de Langeais/Cinq-Mars-la-Pile.
❒ **PRECISE** que la commune de Bourgueil prendra en charge les frais de communication, artistiques, logistiques et techniques de la représentation du concert le 13 février 2027 à Bourgueil, et participera aux frais des actions pédagogiques.
❒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite du dossier.

ANNEXE :
Convention de partenariat

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 7 octobre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Catherine TENDRON

Le Maire,
Benoît BARANGER



